



28 mars 2024

(24-2764)

Page: 1/2

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

**TOLÉRANCES DE L'UNION EUROPÉENNE À L'IMPORTATION
DE CERTAINS PESTICIDES EN VUE D'ATTEINDRE DES
OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX DANS DES PAYS
TIERS – PRÉOCCUPATION COMMERCIALE
SPÉCIFIQUE N° 534**

COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR
LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

La communication ci-après, reçue le 26 mars 2024, constitue la déclaration faite par les États-Unis d'Amérique à la réunion des 20-22 mars 2024 du Comité SPS de l'OMC et est distribuée à la demande de la délégation des États-Unis d'Amérique.

1. Les États-Unis réitèrent leurs préoccupations au sujet du Règlement 2023/334 de la Commission européenne concernant la réduction des limites maximales de résidus (LMR) pour la clothianidine et le thiaméthoxame, notifié au Comité OTC dans le document [G/TBT/N/EU/908](#) le 6 juin 2022, par lequel l'Union européenne semble appliquer des politiques environnementales internes aux produits alimentaires et agricoles importés de pays tiers.
2. Les États-Unis déplorent que l'Union européenne n'ait pas donné de réponse de fond aux préoccupations légitimes soulevées par plusieurs Membres dans le cadre de ce comité. Cette absence de réponse est particulièrement préoccupante compte tenu des récentes protestations d'agriculteurs dans les États membres de l'UE, qui donnent à penser que les producteurs agricoles de l'Union européenne partagent les préoccupations soulevées précédemment par les Membres au sujet des effets préjudiciables de ces mesures.
3. Compte tenu de l'importance cruciale des pesticides tels que la clothianidine et le thiaméthoxame pour les récoltes que les États-Unis et d'autres Membres de l'OMC exportent vers l'Union européenne, nous craignons que l'abaissement de ces LMR à la limite de quantification ne constitue un obstacle important au commerce.
4. Comme l'Union européenne l'a déjà reconnu, les défis environnementaux mondiaux ne peuvent pas être atteints par des approches normatives, identiques pour tous et étroitement adaptées aux conditions d'un pays ou d'une région.
5. Les États-Unis demandent instamment à l'Union européenne de s'abstenir d'utiliser des LMR de pesticides en dehors de leur but recherché, qui est de permettre aux organismes de réglementation de surveiller les applications licites des pesticides et d'assurer la sécurité sanitaire des produits alimentaires pour les consommateurs.
6. Les Membres de l'OMC se fondent sur les LMR de pesticides, y compris les LMR établies par le Codex, pour assurer la sécurité sanitaire des produits alimentaires pour les consommateurs et pour faciliter le commerce des produits agricoles. Une LMR de pesticides fondée sur le consensus international correspond à la limite la plus élevée de résidus de pesticides qui est acceptable dans ou sur un produit alimentaire ou un aliment pour animaux, compte tenu de l'exposition des consommateurs et des risques possibles pour la santé; elle n'est pas un indicateur approprié ni judicieux de résultats en termes d'environnement, parce que les LMR ne sont pas établies à cette fin.

7. Les États-Unis rappellent que, dans le cadre de son examen de la clothianidine et du thiaméthoxame, l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) a recommandé des LMR qui présentaient une innocuité pour les consommateurs. Nous demandons donc une nouvelle fois à l'Union européenne de communiquer les renseignements scientifiques et techniques démontrant en quoi l'abaissement de ces LMR à la limite de quantification pour les marchandises produites en dehors de l'Union européenne protège les pollinisateurs, y compris les abeilles.

8. En l'absence de renseignements scientifiques ou techniques indiquant en quoi l'abaissement des LMR à la limite de quantification pour les marchandises produites en dehors de l'Union européenne contribue à la réalisation de l'objectif de protection des pollinisateurs, y compris des abeilles, les États-Unis demandent à l'Union européenne de s'abstenir de toute nouvelle tentative d'obtenir des résultats environnementaux au niveau mondial par le biais des LMR de pesticides et de rétablir les LMR antérieures pour la clothianidine et le thiaméthoxame.
